



Mercredi 5 janvier 2022

Assainissement non collectif (SPANC) Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes est l'unique interlocuteur des usagers

Depuis le 1^{er} janvier 2022, suite à la dissolution du SIVM du Haut-Giffre, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre exerce la compétence "Assainissement non collectif".

La collectivité a désormais en charge le suivi, l'assistance et le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour les huit communes du territoire : Châtillon sur Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

Plus simple et plus pratique, ce transfert de compétence permet aux usagers de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur en matière d'assainissement non collectif : la Communauté de Communes.

Contact et informations
pour l'assainissement
non collectif



Un chargé de mission SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est à la disposition des usagers pour :

- les conseiller et les accompagner dans la mise en place de leurs installations d'assainissement non collectif ;
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

✉ g.demissolz@montagnesdugiffre.fr

☎ 04 50 47 62 00

> Plus d'informations (règlement, tarifs...) sur

www.montagnesdugiffre.fr